

**Conseil municipal du Lundi 8 décembre 2025**  
**20H30 - Mairie de Montrollet**  
**Salle Jean BUISSON**

**Présents (Maire et Adjointes) :** SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

**Présents (Conseillers municipaux) :** BOUROTTE Lætitia, BUISSON Michel, CHENE Pierre, FERRAND Patrice, MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine, VAN MALDEGHEM Sébastien.

**Collaborateur occasionnel du Service Public :** COX Norman (Absent)

**Absent(s) non excusé (s) :** néant

**Excusé(s) :** néant

**Pouvoir(s) :** néant

**ORDRE DU JOUR**

**Destinations des coupes de bois 2026.**

Le Maire indique au Conseil municipal que consécutivement à un échange avec le technicien O.N.F qui accompagne la commune dans la gestion forestière, il a été décidé d'inscrire des coupes de bois pour l'année 2026 qui n'étaient pas dans le plan d'aménagement. En effet, la double nécessité d'effectuer des cloisements dans l'exploitation forestière et de réaliser les premières éclaircies dans les Pins Laricio nous portent à investiguer les parcelles 6U, 7U, 8B et 9B (12,4ha) pour déterminer et marquer les bois sur pied destinés à la vente. Cette coupe n'étant pas planifiée dans le plan de gestion, elle nécessite une délibération du Conseil municipal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

**Fixation des tarifs 2026.**

Le Maire explique au Conseil municipal qu'il y a lieu d'acter les tarifs 2026 des prestations municipales. Aucune variation de tarif n'est proposée par le Conseil municipal pour l'année en question.

Concernant les loyers des cinq logements communaux, ils seront majorés de la valeur de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) de 1,04 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

**Participation à la Protection Sociale Complémentaire des agents.**

Le Maire explique au Conseil municipal que les collectivités locales peuvent participer à la protection sociale complémentaire (Prévoyance - Santé) des agents qu'elle emploie afin de répondre à une meilleure protection des agents en demi traitement mais aussi de favoriser une équité d'accès à la prévention et aux soins plus lourds. Après en avoir accepté le principe, le Maire propose au Conseil municipal de fixer cette participation forfaitaire à 30€. Le Maire indique avoir reçu un avis favorable du C.S.T sur le montant sus nommé en date du 5 décembre 2025.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Changement de prestataire pour les logiciels « métier » du secrétariat.**

Le Maire indique au Conseil municipal que la possibilité a été donnée par l'Agence Technique Départementale de la Charente de participer à un contrat groupe concernant les logiciels « métier » du secrétariat de mairie. Nous avons participé sur le principe afin de jauger les bénéfices techniques et financiers de ce changement de prestataire. Après différentes estimations, les propositions du prestataire Agedi sont plus avantageuses pour la commune que celles du fournisseur historique de logiciels BERGER LEVRAULT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Commande complémentaire de matériel événementiel.**

Le Maire indique au Conseil municipal qu'une commande de matériel événementiel complémentaire à celle réceptionnée en novembre 2025 (passe-cable électrique) doit être engagée pour un montant de 199,60€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

## **Questions & informations diverses**

### **Organisation des festivités de fin d'année.**

Le Maire indique au Conseil municipal que le repas des aînés, assuré par le traiteur habituel (La P'tite Chopine à Isle), a eu lieu le samedi 6 décembre 2025 à 12h30 salle Jean BUISSON. Un panier est distribué depuis lundi 8 décembre pour ceux qui n'ont pas pu participer au repas. Le fascicule distribué à cette occasion depuis 2021 sera constitué cette année de l'ensemble des recettes de l'atelier « Cuisine du monde » porté par le C.C.A.S depuis 2024.

### **Adhésion 2026 à l'association «Les Maires pour le planète».**

Le Maire indique au Conseil municipal que la commune adhère à l'association «Les Maires pour la planète» depuis début 2025. Cette association apolitique créée en 2019 a pour but de développer un réseau pour faciliter l'échange de bonnes pratiques environnementales entre les communes membres. La commune a participé à ces rencontres durant cette année et le Maire propose d'adhérer à nouveau pour l'année 2026 afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce réseau pour l'ensemble des projets municipaux. La cotisation annuelle est de 25€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Organisation d'une journée Téléthon le samedi 13 décembre 2025.**

Le Maire indique au Conseil municipal que les associations de la commune organisent, avec l'appui technique et financier de la municipalité, une journée Téléthon place Jean BREDIER le samedi 13 décembre à partir de 9h. Il encourage l'ensemble des élus à participer à cette journée ayant pour but de récolter des fonds pour cette cause nationale de santé publique.

### **Label « Villes et Villages étoilés »**

Le Maire annonce au Conseil municipal que la commune entre en 2025 dans la labellisation « Villes et Villages étoilés » avec deux étoiles sur les cinq possibles. Ce label récompense les communes qui mettent en place des gestions différenciées des plans d'éclairage pour améliorer la qualité des nuits, de l'environnement nocturnes avec des entrées de maintient de la biodiversité, de sécurité et de maîtrise des coûts énergétiques.

### Label « Villes et Villages fleuris »

Le Maire indique que dans le cadre de la labellisation de « Villes et Villages fleuris » le jury régional a visité la commune le jeudi 17 juillet. Le jury a fait connaître ses résultats au mois de novembre 2025 et la commune a obtenu sa deuxième fleur. En outre, elle a été lauréate du prix du dynamisme régional. Les prix seront décernés officiellement en février 2026 à Marmande.

### Spectacle vivant : les lectures volantes - dimanche 25 janvier 17h Salle J BUISSON.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'une soirée lecture est organisée dans le cadre du festival « les mots qui content » par la compagnie de Lo de Là le dimanche 25 janvier à 17h. La participation de la commune se borne à la mise à disposition gracieuse de la salle Jean BUISSON.

### Arrêté de péril imminent.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il a pris un arrêté de péril imminent pour un immeuble qui menace ruine dans le hameau du DEVAIS après le signalement d'un propriétaire riverain. L'expert mandaté par le tribunal administratif de Poitiers a rendu son rapport préconisant un certain nombre de travaux de remise en état au propriétaire. Le délai d'exécution des travaux étant échu, la procédure va se poursuivre par les constatations d'usage après la période probatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h35.

SAVY Benoît - Maire

BOUTAUD Céline - *Secrétaire de séance.*

